

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021 A 20H15

Troisième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Zélie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St-Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer David Schütz Christian Tripod, Vice-président

Excusé :

Madame	Anne-Sophie Fillistorf
Monsieur	Alain Pipoz

.....

Exécutif -	présents :	Messieurs	Vincent Hornung, Maire Henri Louvrier, adjoint
	excusée :	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 05.10.2021
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapports de commissions
 - 4.1. Commission des Finances
 - 4.2. Commission sociale
 - 4.3. Commission Culture et Loisirs – Escalade
5. Droit d'opposition du Conseil Municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises – 10 décisions acceptées
6. Projets de délibérations
 - 6.1. Délibération pour l'approbation du budget 2022
 - 6.2. Délibération pour l'approbation des indemnités des Maire, adjoints et conseillers municipaux pour 2022
 - 6.3. Délibération pour l'approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2022
 - 6.4. Délibération pour l'approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2022
 - 6.5. Délibération pour le versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
7. Propositions du Maire et des Adjoints
dont la nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour 2022.
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis-clos pour deux demandes de naturalisation et une autorisation de construire.

.....

1. Approbation du PV du 05.10.2021

Mme Sermet, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance et demande s'il y a des remarques concernant le PV du 5.10.2021.

M. Meda (p. 125) : Enlever le trop : M. Meda pense que *l'accès est trop difficile*.

Mme Zuppinger (p. 124) : première ligne - rajouter *la* avant Commission

M. Meda (p. 125) : Remplacer *le long du mur* par *sur le mur*

Le PV du 5.10.2021 est ensuite accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Esther Boissier, est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Sermet se réfère aux propositions transmises par M. Nussbaumer, qu'elle a vues avec l'Exécutif :

- Installation de supports pour les vélos électriques : sujet en cours de réflexion

- Slakeline pour la place de jeux : sujet en cours de réflexion

- Aide à la population, par les employés communaux, pour le transport de choses lourdes : cela ne fait pas partie du cahier des charges. M. le Maire explique qu'il faut faire appel à des entreprises.

- Prêt et/ou location d'outils ou de machines spécifiques appartenant à la commune : non

Pour Mme Sermet, des groupes de personnes peuvent se réunir pour l'achat de matériel, l'idée est intéressante. Mme Baudet précise que la Commission Environnement planche aussi sur ce sujet. Elle demande que chacun lui transmette d'éventuelles suggestions.

M. le Maire explique que ce n'est pas le rôle de la commune de louer et qu'il préfère l'entraide entre citoyens.

- Sortie Conseil municipal 2022

Le budget reporté est de CHF 20'000.- et les organisateurs (Mme Zuppinger et M. Nussbaumer) demandent s'il pourrait être augmenté. M. Nussbaumer rappelle que les conseillers municipaux sont plus nombreux. Pour M. Hornung, le Conseil municipal peut accepter ou pas ce soir le principe d'un dépassement. Le budget 2022 présente un déficit et s'il est augmenté, ce montant sera encore plus important. Si des postes ne sont pas utilisés, le dépassement serait ainsi compensé.

M. Nussbaumer ne connaît pas encore le coût de cette sortie. Il doit recevoir une proposition.

Pour M. Berney, il suffit de calculer un ratio avec la situation précédente (11 conseillers contre 13 ce jour). Ce n'est pas aussi simple, l'Exécutif et les secrétaires sont aussi invités.

Pour Mme Rüfenacht, Présidente de la Commission des finances, la meilleure solution est de voter sur la base de chiffres budgetés.

Commission Routes et parkings

Mme Sermet demande quelle est la situation au président de la commission, M. Schütz.

Ce dernier attend des retours et pense pouvoir donner des nouvelles début 2022.

Accueil des nouveaux habitants

Cette soirée a lieu le 21 novembre et il y a peu de réponses à ce jour. Les conseillers municipaux qui veulent participer sont priés de s'annoncer auprès de Mme Schütz, qui gère les inscriptions.

Rendez-vous à 17h pour la raclette.

Tables mange-debout

Pour la soirée du 21.11, M. Nussbaumer a loué 8 tables au Paléo et demande si les employés communaux peuvent aller les chercher. Il faudrait ensuite les rapporter. M. Nussbaumer transmet à Mme Boissier une note avec les renseignements utiles pour ce transport.

Afin d'éviter des trajets inutiles, puisque ces tables seront également utilisées pour l'Escalade le 10 décembre, la question se pose de les garder ou pas. L'économie est de 60.- CHF en les ramenant entre les deux événements.

Escalade – 10.12.2021

M. Meda, qui s'occupe de l'Escalade, ne sait pas encore si le nombre de tables mange-debout (8 + 5) sera suffisant. M. Hornung, Maire, aimerait des tables avec bancs pour les plus âgés.

M. Meda a prévu comme des îlots avec les bougies finlandaises et les tables hautes.

Il pense accueillir env. 200 personnes, enfants compris. La question se pose du nombre possible en raison des normes COVID. Pour M. Louvrier, il ne faut pas hésiter à téléphoner au service du médecin cantonal pour se renseigner. Mme Sermet recommande aussi de le faire.

S'il faut plus que 8 tables, il faut les ramener pour aller en chercher un plus grand nombre après.

M. Louvrier se demande si une autre commune n'aurait pas un stock qu'elle peut prêter.

M. Meda a eu des contacts avec Mme Gay de Crans. Il est d'avis qu'il faudrait établir un inventaire du matériel qu'il serait possible de prêter.

M. Meda transmet que le programme retenu pour l'Escalade est le suivant (en accord avec l'école et l'APEC) :

- une partie de la fête aura lieu dans l'école, gérée par le DIP (enfants déguisés, coupage des légumes), des activités sont prévues dans la salle communale l'après-midi.
- Dès 18h., les enfants accompagnés de leurs parents forment un cortège route des Coudres, qui passera par les anciens immeubles, le terrain multi-sports et arrivera aux Grands-Chênes, avec lampions et torches. Une fanfare accompagnera le cortège et animera la fête jusqu'à 20h30.
- Marmite cassée en premier, puis soupe servie aux participants. Dans l'intervalle, la marmite et ses légumes seront partagés en sachets individuels.
- Vendeur de marrons chauds prévu.

Les bénévoles peuvent s'annoncer auprès de M. Meda.

M. Meda confirme qu'une location de toilettes mobiles a été faite.

Toutefois si des événements doivent être organisés régulièrement place des Grands-Chênes, il demande que des sanitaires soient prévus. M. Hornung annonce un coût de CHF 35'000.- pour les créer. Pour M. Meda, si c'est la place du village, cela vaut la peine de faire cette dépense.

Fondation communale

Mme Sermet a demandé à M. Tripod, membre du bureau du Conseil de fondation, de faire le point sur les travaux de rénovation annoncés. M. Tripod explique que la Fondation organise actuellement un appel d'offres pour la rénovation des immeubles. Ce dernier sera publié mi-novembre dans le respect des marchés publics. En février, la Fondation communale choisira un bureau d'architectes, qui devra respecter un cahier des charges rédigé par le Conseil de fondation.

3. Communication du Maire et des adjoints

Panneaux photovoltaïques

M. Hornung transmet quelques chiffres au 31.10.2021, concernant l'ensemble des communes participant au projet : entre autres 129 contrats signés, 15 en cours de signature, 16 désistements.

Pour Céligny et d'autres communes, il y a eu quelques blocages de la CMNS, concernant les projets en zone de développement. M. Hornung explique que le Canton a engagé une personne pour faire avancer ces dossiers. Un article a paru dans la presse annonce M. Tripod.

Quand des panneaux auront été installés, une visite sera possible, ce qui sera plus parlant que la théorie!

Pompiers – containers pour les appareils respiratoires

M. Hornung explique que l'Exécutif a été approché par les pompiers, il y a deux ans, car ils manquent de place pour leurs appareils respiratoires. D'autre part, leur camion n'est plus aux normes. Il n'y pas eu de décision pour le déplacement de la caserne, ce projet étant toujours en réflexion.

Il rappelle qu'un nouveau camion aux normes ne rentrerait pas dans le local actuel.

Pour le stockage et le nettoyage des appareils respiratoires, la compagnie a donc demandé que deux containers (à acheter) soient installés provisoirement derrière la caserne (35 Coudres). Les coûts (préparation du terrain, containers, eau, électricité et architecte pour une APA) se montent à CHF 87'000.- en chiffre rond. Pour M. Hornung, la commune n'a actuellement pas d'autre choix et une décision doit être prise rapidement.

M. Nussbaumer demande s'il n'est pas possible d'utiliser d'autres locaux pour nettoyer ce matériel.

M. Schütz, pompier, répond que cela n'est pas pratique, qu'il est illégal de transporter ce matériel dans n'importe quel véhicule et que des normes d'hygiène doivent être respectées.

M. Meda demande à quelle échéance ce projet pourrait être déplacé.

Mme Sermet aimerait savoir quelle utilisation est faite de ce matériel respiratoire.

M. Schütz explique qu'il y a un minima d'exercices à faire, que des bacs à eau sont indispensables pour laver et rincer. Ensuite il faut désinfecter.

M. Nussbaumer demande s'il serait possible de sous-traiter et la réponse est négative.

Mme Rüfenacht souligne que la somme est conséquente et que le budget 2022 est déficitaire.

Mme Sermet demande quel est l'objectif temporel pour la nouvelle caserne.

M. Hornung répond que tout ce dossier est en réflexion et que le devis présenté ce soir incitera peut-être à agir plus rapidement. Il a présenté un projet de transformation et d'agrandissement route de Céligny et précise que c'est actuellement le seul lieu possible.

Il faut déterminer si la caserne et la voirie se situeront à la même adresse, car les éléments s'imbriquent.

Le coût est de 2 millions en chiffre rond pour ces travaux.

L'analyse de l'Urbaplan pourra conforter les pistes.

Mme Baudet ne comprend pas la procédure. Elle a passé du temps avec la Commission des Bâtiments et s'étonne que ce projet de containers soit amené ce soir sans avoir passé à la commission. Pour M. Hornung, il y a urgence. Cette demande traîne depuis deux ans.

Il ne remet pas en cause le travail de la Commission des Bâtiments.

Il est suggéré d'utiliser les locaux de la protection civile pour ces nettoyages.

M. Schütz précise qu'actuellement chaque sapeur prend son matériel à la maison pour le désinfecter. Pour Mme Zuppinger, un stockage externe, éloigné de la caserne, risque de ne pas être utilisé.

M. Tripod rejoint Mme Baudet dans sa réflexion et transmet que la Commission des Bâtiments va produire son rapport pour le prochain Conseil municipal.

La proposition de l'Exécutif représente un investissement de CHF 87'000.- pour deux containers, alors qu'une solution à court terme avec les abris de la protection civile pourrait convenir.

M. Schütz répond que ce n'est pas pratique d'avoir des locaux séparés et éloignés géographiquement. En cas d'intervention, les trajets prendront trop de temps.

Mme Boissier rappelle que Céligny dépend de l'ORPC Valavran et qu'il faudrait son accord.

Mme Kössler pense que, dans l'immédiat, la meilleure solution est que les pompiers gardent ce matériel à domicile. Mme Boissier demande à M. Schütz quel est le volume des appareils respiratoires, car il ne s'agit pas que d'un masque. M. Schütz explique qu'il y a deux bouteilles et un genre de sac à dos à stocker.

M. Meda demande si l'ancien local des pompiers ne pourrait pas être utilisé. M. Schütz répond qu'il n'est pas isolé. M. Hornung transmet que le coût pour amener l'eau, le chauffage, etc dans ce bâtiment protégé représente un montant de CHF 160'000.-.

M. Hornung pense que la seule solution possible, à ce jour, pour répondre à la demande des pompiers pour un local de nettoyage et de stockage, représente un coût de CHF 87'000.-.

La Belle Célignote

Vu l'absence de Mme Chassot Leiglon, le point de situation concernant l'exploitation de la buvette est reporté en décembre.

Repas de Noël – 7.12.2021

M. Hornung rappelle que le Conseil municipal du mois de décembre est suivi d'un repas et que la séance est fixée à 18h30. Mme Boissier demande confirmation que tous les conseillers seront présents, c'est le cas. Mme Baudet aura du retard.

M. Hornung précise que le PASS COVID est obligatoire pour le repas.

Noël des Aînés – 18.12.2021

Là aussi, le PASS COVID est obligatoire et Mme Boissier demande qui sera présent.

Aide pour le service le 18.12 dès 11h.15: Mme Zuppinger, MM. Nussbaumer et Hornung.

Mise en place le 17.12 : MM. Nussbaumer, Berney, Meda et Louvrier.

Rapport administratif et financier 2020

Les présidents des commissions en place doivent chacun rédiger un rapport pour les activités 2020.

A envoyer au secrétariat avant le 30 novembre.

4. Rapports des commissions

Commission sociale

M. Nussbaumer explique qu'il a reçu 80 demandes, en 2021, pour divers pays, notamment beaucoup pour l'Afrique et l'Inde. Le budget de CHF 23'000.- a été partagé pour diverses causes et six associations ont été choisies (cf rapport de la Commission sociale du 14.09.2021).

Dans le domaine de l'aide à l'étranger, Céligny est bien classée avec 1,14 % du budget de fonctionnement alors que la moyenne demandée est de 0,7%. Le canton de Genève a versé 31 millions pour la Solidarité internationale, dont 20% émanent des communes genevoises.

M. Nussbaumer précise que, cette année, M. Pipoz (Namasté Gumda) voulait faire un break et n'a rien demandé pour son association. Toutefois, à ce jour, il cherche des fonds pour terminer les travaux d'une école, suite à une situation d'urgence. Il a besoin de CHF 4'000.- et cherchera ces fonds ailleurs car la Commission sociale a attribué l'ensemble de son budget 2021.

Il n'y a pas de remarques et les propositions de dons, selon rapport du 14.09.2021, sont acceptées.

Commission des Finances

Mme Rüfenacht, Présidente, commente le rapport du 26.10.2021, remis aux conseillers municipaux.

Malgré une réduction des amortissements extraordinaires, l'exercice 2022 présente une perte de CHF 99'050.-. L'apport de 5 mios a généré une hausse des charges liées à la péréquation financière. Les charges de fonctionnement sont en augmentation et l'estimation du revenu fiscal (par le Canton) est en baisse. Un retour à l'équilibre est prévu en 2024.

Cet équilibre est précaire si la commune n'a pas de vision à long terme sur l'impact des investissements dans les charges. Des investissements sans rendement augmentent les charges. Pour pallier, il faut réinvestir ou augmenter le centime additionnel.

Le budget 2022 proposé est équilibré, le plan de retour à l'équilibre a été bien préparé, l'augmentation des charges justifiée et normale. La Commission des Finances recommande donc d'accepter le budget 2022. Elle recommande aussi que les futurs investissements soient accompagnés d'un plan à long terme pour en mesurer les impacts.

Mme Rüfenacht rappelle que Céligny est une commune particulière car ses revenus dépendent de quelques grosses fortunes. Cette situation est délicate et le risque important.

M. Hornung remercie Mme Rüfenacht pour sa présentation et la Commission des Finances pour son rapport. Il précise encore que les investissements du patrimoine administratif sont à amortir et donc "plombent" les charges. Le patrimoine financier amène de l'argent et ne s'amortit pas.

Pour obtenir du rendement, la solution pourrait être la deuxième phase des Grands-Chênes car il est impossible de vivre, pour Céligny, que sur ses rentrées fiscales.

M. Tripod rappelle aussi les incertitudes quant à la répartition des charges du Canton sur les communes. La vision n'est pas encore claire.

Mme Baudet demande s'il ne serait pas possible de réintégrer la Fondation communale de Céligny dans le budget communal afin d'équilibrer les finances. M. Hornung précise que cette fondation est une entité indépendante.

M. Tripod, membre du Conseil de la Fondation, explique que la Fondation va devoir financer des travaux conséquents et n'a pas les fonds propres nécessaires. Il rappelle qu'elle gère ses immeubles indépendamment de la commune. Le projet de statuts voté par le Conseil municipal en 2019 prévoyait un "vase communicant" entre la Fondation et la commune. Ce point a été refusé, par la suite, par le Canton, qui veut éviter que des communes riches placent leur argent dans des fondations communales pour éviter de trop payer dans la péréquation. Ces statuts doivent être revus prochainement par le Conseil municipal.

M. Hornung remercie Mme Baudet pour sa question pertinente. En effet, sans ces travaux prévus, la Fondation pourrait être dissoute pour être intégrée dans les comptes de la commune. Ainsi, un revenu de CHF 200'000.- /p. an env. serait à disposition. La Fondation a thésaurisé sachant qu'un jour il faudra rénover les immeubles. Un chantier important s'annonce et la Fondation a intérêt à le réaliser en une fois.

M. Berney fait remarquer qu'avec des nouveaux immeubles, des contribuables potentiels arrivent.

Mme Rüfenacht indique que ces éléments ont été pris en compte et que les revenus générés ne sont pas suffisants.

M. Berney demande si l'entier des revenus est soumis à la péréquation. Il précise que, dans le canton de Vaud, les revenus immobiliers sont non soumis. Mme Rüfenacht doit vérifier, mais sauf erreur tous les revenus sont concernés.

M. Hornung rappelle la possibilité d'augmenter le centime additionnel. La valeur de ce centime étant actuellement d'environ CHF 67'000.-, il faudrait augmenter de 3 ct pour obtenir des impôts supplémentaires de CHF 200'000.-.

5. Droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

Mme Sermet se réfère aux 10 décisions que le Conseil municipal a accepté le 14.09.2021 et confirme que ces 10 décisions sont entrées en force le 14.10.2021.

6. Délibérations

M. Hornung lit la délibération concernant le budget 2022 :

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3 546 987 F aux charges et de 3 447 929 F aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à 99 058 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 99 058 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 153 169 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 33 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens du en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1 239 800 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1 239 800 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 153 169 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1'086 631 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 26.10.2021,

vu l'article 30, al. 1, lettre a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour et 1 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de 3 546 987 F aux charges et de 3 447 929 F aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à 99 058 F.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 99 058 F et résultat extraordinaire de 0 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 33 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de 1'086'631 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Louvrier lit la délibération concernant les indemnités 2022 :

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2022 aux Maire et adjoints et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2022,

vu le rapport de la Commission des finances du 26.10.2021,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour et 1 abstention,

6. De fixer les indemnités allouées au Maire à 36 000 F et aux adjoints à 24 000 F, soit 84 000 F au total.
7. De fixer les indemnités allouées comme suit :
 - 70 F la séance du Conseil municipal,
 - 70 F la séance de commission et 100 F pour les présidents des commissions,
 - 30 F pour chaque rédaction de procès-verbal et/ou rapport de commission,
 - 100 F pour les séances de préparation et du Conseil municipal pour le président du bureau du Conseil,soit 17 000 F au total.
8. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2022 suivantes :

012.300 Indemnités aux Maires et adjoints

011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

Mme Rüfenacht fait remarquer que ces montants sont faibles en regard des activités et demande qui les détermine. Elle demande sur quelles bases car elle aimerait pouvoir comprendre car d'autres personnes viendront après l'équipe actuelle.

M. Louvrier répond qu'il s'agit du minimum légal, qui ne tient pas compte du temps réel passé dans ces postes. Il cite pour exemple qu'il a assisté à 140 séances depuis le mois de janvier.

M. Hornung signale que le Canton s'est rendu compte de disparités entre les communes.

M. Tripod rappelle qu'une commission ad hoc doit se réunir en janvier et travailler sur les indemnités des conseillers municipaux. Il propose que ce point soit également traité à ce moment-là et transmet que la quantité de travail ne dépend pas du nombre d'habitants.

Cette proposition est acceptée.

M. Louvrier lit la délibération concernant le montant minimum de la taxe professionnelle :

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Vu le projet de budget pour l'année 2022,

vu le rapport de la Commission des finances du 26.10.2021,

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour et 1 abstention,

9. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 30 F.

Mme St Mart demande des explications sur cette taxe et M. Aubert répond qu'il s'agit d'un impôt datant de Napoléon pour l'utilisation du domaine public. Il est calculé sur le chiffre d'affaires moyen des entreprises sur deux ans.

M. Louvrier lit la délibération concernant le dégrèvement de la taxe professionnelle :

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Vu le projet de budget pour l'année 2022,

vu le rapport de la Commission des finances du 26.10.2021,

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de M. le Maire,
le Conseil municipal

D E C I D E

par 10 voix pour et 1 abstention,

10. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 50 %.

M. Aubert explique que la loi impose de fixer un montant minimum de CHF 30.- pour les frais administratifs. A Céligny, la commune offre 50% de cette taxe.

M. Berney demande par quel canal cet impôt est taxé. La gestion en incombe à la commune.

Pour certaines communes, ces revenus représentent des gros montants et si l'initiative passe, le "pot commun" sera encore plus important.

M. Hornung lit la délibération concernant la contribution à verser au FIDU :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide

par 10 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de 189 800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. Berney, se référant à l'étape 2 des Grands-Chênes, demande si Céligny pourrait toucher une subvention dans ce cadre-là. C'est le cas, et M. Hornung confirme qu'un montant a été attribué pour la première étape.

7. Propositions du Maire et des adjoints

Local de vote – responsables pour 2022

M. Hornung annonce que les personnes suivantes sont d'accord de fonctionner l'année prochaine, soit :

- Madame Françoise Courvoisier, Présidente
- Monsieur Pierre Oberholzer, Suppléant de la Présidente
- Madame Carla Vanotti, Vice-présidente
- Madame Esther Boissier, Suppléante de la vice-présidence

Décision :

A l'unanimité le Conseil municipal est d'accord avec ces nominations.

8. Propositions individuelles et questions

Fête de Noël avec l'école

M. Meda transmet que les enseignants et élèves fêteront Noël le 20 décembre, pas au Temple cette année en raison des mesures COVID du DIP. Il annonce que les parents seront accueillis dans le préau et que les enfants chanteront sous le couvert.

Il faut encore décider si une verrée pourra être organisée ou pas en raison de COVID.

Scène salle communale

M. Meda explique que la scène ne peut plus être levée et ne peut pas être réparée, empêchant la Commission Culture et Loisirs d'organiser des spectacles. Il aimerait trouver une solution pour monter une scène de façon simple afin de promouvoir des animations dans le village.

M. Hornung explique que les travaux de rénovation de la scène représentent CHF 100'000.-, ce qui est coûteux pour une utilisation annuelle.

Mme Baudet rappelle que la commune a subventionné un camion-scène en 2021 et demande s'il ne pourrait pas être loué pour des événements. Mme Kössler propose de transmettre un catalogue de spectacles et locations possibles. Pour cette dernière, la camion-scène n'est pas une structure adéquate pour tout.

M. Louvrier rappelle qu'il y a 70 enfants à l'école et que la capacité maximum de la salle communale est de 100 personnes pour des raisons de sécurité.

M. Berney est favorable à une configuration mobile.

M. Meda pense que le Temple se prête très bien aux concerts et qu'il serait intéressant d'avoir une scène pour faire venir des petits groupes.

Un podium est stocké à la voirie rte de Suisse et il faut penser à la place nécessaire pour stocker du matériel supplémentaire. Si, dans un futur immédiat, les trois immeubles des Grands-Chênes se réalisaient, la question d'une nouvelle salle communale se reposera.

Séances du Conseil municipal

Mme Zuppinger demande si les conseils continueront d'avoir lieu dans la salle communale, qu'elle ne trouve pas adaptée, trop grande et les personnes trop éloignées. Cette salle a été utilisée en raison des distances à respecter avec les normes COVID.

Mme Boissier rappelle que les conseils municipaux peuvent accueillir du public et qu'il faut en tenir compte pour les distances à respecter. M. Hornung confirme le retour dans l'autre salle dès que cela sera possible.

Panneaux de votation-élection sur la place du village

M. Nussbaumer rappelle que Mme Chassot Leiglon avait dit qu'ils seraient déplacés aux Grands-Chênes. Ceci s'est avéré impossible car il faut pouvoir poser 22 affiches (nombre imposé par la loi).

M. Hornung rappelle que, de plus, ils doivent être visibles par un maximum de personnes.

M. Schütz propose le passage sous voie rte de Céligny et M. Hornung répond que ce n'est pas possible car ce lieu est excentré et qu'il n'y a pas assez de passage.

Banc pour fin de mandat Mme M.-B. Meriboute-ch. de Murat

M. Nussbaumer trouve dommage la façon dont a été installé ce banc. De plus, il n'est pas confortable et on est mal assis. Il demande que les pieds de devant soient légèrement surélevés pour améliorer cette situation.

Vaccination COVID – motion C. Tripod

M. Tripod rappelle que cette semaine est la semaine de vaccination, la 5^{ème} vague monte y compris en Europe. Le taux de vaccination à Céligny est dans les plus bas du canton.

Il propose la motion suivante au Conseil municipal pour **inciter les Célignotes à la vaccination** :

- **Par exemple faire venir un bus pour les vaccins à Céligny.**

Le Canton propose ce type d'actions.

C'est un sujet important et cet acte civil permet de protéger la population y compris les enfants.

Il faut soutenir les services de santé d'une part et, d'autre part, de nombreuses entreprises sont touchées par les nombreux effets COVID.

M. Berney demande si cette motion engage des frais pour la commune.

M. Tripod répond que c'est à l'Exécutif d'éclaircir ce point. A son avis, les mesures des cantons et de la Confédération sont sans frais.

Pour Mme Zuppinger, proposer des cadeaux pour inciter à la vaccination est inadmissible.

Mme Sermet explique que le passage d'un bus se fait dans tout le canton.

Mme St Mart demande si une motion oblige l'Exécutif à faire quelque chose.

M. Hornung préférerait avoir une décision du Conseil municipal sans passer par une motion.

Mme Rüfenacht pense qu'une demande à l'Exécutif, qui doit agir rapidement, est suffisante. Il faut proposer une motion si rien ne se passe.

M. Tripod aimerait que le Conseil municipal soutienne cette démarche par une motion.

Décision :

Motion acceptée par 7 voix pour et 4 abstentions.

9. Huis-clos

Le huis-clos est déclaré pour trois demandes de naturalisation et une autorisation de construire.

La séance est levée à 23h.



Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale